

Règlement de la course :

Mad'Max'Trail - La Folie Fenousienne - Edition 2024

Version 13/02/2024

I. PRÉSENTATION ET DÉFINITIONS

La course "Mad'Max'Trail - La Folie Fenousienne" est une course à allure libre d'endurance et à élimination par tour. Cette course se déroule, uniquement, en individuel. Le tout à lieu sur un parcours matérialisé sous forme d'une boucle de 6 km pour 400 m D+ environ.

Épreuve : Il s'agit de la sus course sportive décrite qui est une compétition. Elle se caractérise par un effort physique d'endurance poussé où la vitesse est en jeu.

Organisation, Organisateur : Il s'agit de la ou les personnes physiques ou morales en responsabilité de l'organisation de l'événement. En l'occurrence, les membres de l'association "Traileurs des Deux-Sèvres 79".

Participant : Personne physique (homme ou femme) engagée à titre individuel de par son inscription à l'épreuve. Elle devient, de par cette inscription, un ou une coureur/coureuse.

Bénévole : Toute personne physique affiliée à l'association responsable de l'organisation de la course. Identifiable par un maillot avec le logo de l'association et/ou de la course.

Directeur de course : C'est le responsable principal de la course. Il a toute autorité et pouvoir de décision. En l'occurrence, il s'agit de : **GAUJOUR Yannick / RENAULT-JAUD Nicolas**

Site de départ : Lieu d'accueil de l'épreuve et point de départ/arrivée. En l'occurrence, le terrain privé : Autocross de Fenioux - La Girardière 79160 FENIOUX.

Zone de ravitaillement/vie : Zone commune sur le site d'accueil délimitée et abritée dans laquelle chaque participant à un espace personnalisé où il pourra se ravitailler/changer.

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

A. Age minimum

L'inscription est ouverte aux personnes à partir de la catégorie "Espoir".
C'est-à-dire, nées avant le 16 Juin 2004, ou encore, ayant 20 ans révolus au jour de la course.

B. Licence FFA ou certificat médical ou PPS (Parcours Prévention Santé)

Afin de valider son inscription, chaque participant devra fournir à l'organisation :

- Soit une copie de sa licence FFA pour l'année en cours (licence "Compétition" ou "Athlé running" ou "Athlé entreprise" ou "Pass running")
- Soit un certificat médical de non contre-indication à **la pratique de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.
- Soit un PPS valide réalisé sur pps.athle.fr

◆ **Aucun autre document ne sera accepté !**

- ◆ Le certificat, le PPS ou la copie de la licence valide devra être obligatoirement envoyé par courrier postal ou par courrier électronique dans les 15 jours suivant l'inscription. A défaut de réception dans ces délais, l'inscription du concurrent sera annulée, sans remboursement possible et le dossard sera remis en vente.

C. Inscription, annulation et changement de dossard

Le droit d'engagement est fixé à **30 € par participant**.

Pas d'inscription par courrier ou sur place.

L'inscription des participants se fera via le site internet suivant <https://madmaxtrail.run/inscriptions.html> à partir du **16/03/2024 à 10H00**.
Les 100 premières inscriptions se verront obtenir un dossard.

L'inscription est nominative, ferme, personnelle et définitive. Il n'est pas autorisé de transférer son inscription sur une autre personne pour quelque motif que ce soit. Aucun échange et revente de dossard n'est autorisé.

L'annulation par l'organisateur de la "Mad'Max'Trail - La Folie Fenousienne" due au refus des autorités locales ou nationales pour cause de pandémie ou toute autre cause entraînera un remboursement

total ou partiel de l'inscription. Le montant sera défini suivant les dépenses déjà engagées.

D. Annulation de l'inscription

Un participant désirant annuler son inscription pourra le faire seulement suivant ces conditions :

- En cas d'accident ou de maladie grave du participant. Il sera alors nécessaire de fournir un certificat médical signé et tamponné par le médecin attestant de la contre indication à participer à la course "Mad'Max'Trail - La Folie Fenousienne".
- Toute autre cause d'annulation (COVID19, cas contact...) devra être justifiée par un certificat signé et tamponné délivré par l'autorité compétente.
- Toute autre demande ne sera pas prise en compte.

Toute demande de remboursement doit nous parvenir par courrier postal ou électronique, accompagnée du certificat médical, au plus tard dans les 7 jours avant la course. Ces demandes seront traitées dans les deux mois qui suivent la course.

E. Retrait des dossards

Le retrait des dossards pourra se faire le samedi 15 juin 2024, veille de l'épreuve sur le site de départ de 16H00 à 19H30 ou à partir de 06H30 le jour de l'épreuve (16 juin 2024). Il pourra se faire également du samedi 8 Juin 2024 au samedi 15 juin 2024 14H00 au magasin de notre partenaire "Foul&es Niort" au "12 rue Jean François Cail 79000 NIORT". **Le retrait du dossard sera accepté sur présentation d'une pièce d'identité avec photo. La présence de chaque participant est obligatoire lors du retrait de son dossard.**

Chaque participant devra fixer son dossard soit sur le torse ou sur un porte-dossard à la taille, afin qu'il soit visible de face (pas de dossard sur le côté ou le dos) et parfaitement identifiable (ne doit pas être recouvert par un vêtement ou accessoire).

F. Droit à l'image et communication

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contacts à ses partenaires, sauf refus signifié du participant.

G. Assurances et risques encourus

Responsabilité civile : Conformément à la loi en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il est conseillé aux autres participants de souscrire une assurance individuelle complémentaire.

L'organisation tient à préciser aux participants que cette course **requiert un entraînement physique adapté autant vis-à-vis de la nature du terrain très exigeant que par l'endurance mis à l'épreuve. En s'inscrivant, le participant renonce, de fait, à faire valoir toutes revendications, de quelques natures qu'elles soient, à l'encontre de l'organisateur !**

Ceci concerne, en particulier, tout accident, blessure, piqûre d'insecte, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant au cours de la course.

H. Éthique et responsabilité

Toute personne présente sur le site de l'épreuve est entièrement responsable des dégâts qu'elle cause sur soi et sur autrui.

Ainsi, chaque participant s'engage à respecter le site et ses bénévoles.

Il s'engage donc à ne jeter aucun débris sur le site en dehors des poubelles présentes à cet effet. Il se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel offert lors de cet événement. Il s'engage également à respecter tous les bénévoles présents aussi bien le jour de l'épreuve, qu'avant ou après.

Les participants suivront un parcours intégralement balisé.

En cas d'interruption des balises, ils devront prévenir l'organisation et revenir jusqu'au dernier point de contrôle ou bénévole commissaire de course.

La sécurité est un impératif : un dispositif de sécurité et de santé sera mis en place par l'organisation sur le site de départ, mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle de tous. Durant la course, tous les participants se doivent assistance mutuelle !

III. CONDITIONS DE COURSE

A. En course

La "**Mad'Max'Trail - La Folie Fenousienne**" se court uniquement en individuel.

B. Briefing d'avant course

Un briefing par l'organisation de la course aura lieu le **dimanche 16 juin 2024 à 7H30 sur le site d'accueil**, afin de communiquer aux participants les dernières informations concernant l'épreuve et/ou la météo. La présence de tous les participants est indispensable. En fonction des prévisions météorologiques, l'organisation pourra annoncer une modification du parcours ou une annulation de l'épreuve.

C. Départ

Le départ sera donné depuis le site d'accueil sur la ligne de départ, le **dimanche 16 juin 2024 à 7H50 précise**.

D. Boucle

La boucle fait 6 km environ pour 425 m de dénivelé positif environ. Le parcours sera intégralement balisé. L'utilisation d'une carte n'est pas nécessaire. Des contrôles des participants auront lieu sur le parcours à la discrétion de l'organisation.

E. Déroulement de la course, élimination et assistance

- Le temps maximum autorisé pour réaliser une boucle est de 60 minutes. Tout participant n'ayant pas franchi la ligne avant les 60 minutes (sauf premier tour) est éliminé.
- Pour la première boucle, les participants bénéficieront de 70 minutes (au lieu de 60).
- Une assistance aux participants en zone de vie est autorisée uniquement le 4ème tour échu.
- Pour être déclaré vainqueur, un participant doit terminer une dernière boucle (en moins de 60 minutes). S'il n'y parvient pas, personne ne pourra être déclaré gagnant et il n'y aura donc pas de vainqueur.
- Si après 7h de course et 7 boucles, plusieurs participants sont encore en course, c'est celui qui franchira le premier la ligne d'arrivée de la dernière boucle qui sera déclaré vainqueur.

F. Ravitaillements

La course comportera 1 point de ravitaillement commun et unique, sur le site du départ, dans "la zone de vie" avec solide et liquide. Chaque participant aura aussi sa zone personnelle pour se poser, se changer mais aussi se ravitailler, s'il préfère l'autosuffisance ou, si l'organisation décide ou est contrainte de supprimer le ravitaillement commun.

G. Équipement et matériel obligatoire

Il n'y a aucun matériel obligatoire. Les bâtons sont autorisés.

H. Météo

En cas de mauvaises conditions météorologiques (tempête, inondation de la rivière, canicule) ou de décision préfectorale (vigilance météo jaune ou orange), l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours et/ou de neutraliser la course à l'approche de l'horaire de départ ; et même, de l'annuler sans que personne puisse prétendre à un remboursement total.

Les participants en seront alors informés lors du briefing.

I. Abandons et éliminations

Sauf cas de force majeure, l'abandon n'est possible qu'au niveau du site de départ. Si le point d'abandon n'est pas directement accessible aux véhicules de secours ou de l'organisation, le participant, s'il le peut, devra regagner le point de rapatriement le plus proche par ses propres moyens.

Il lui est interdit de quitter le circuit balisé sans en avoir au préalable averti l'organisation et en être dûment autorisé.

Tout abandon en cours de la course, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation.

L'élimination signifie l'exclusion définitive du participant. Tout manquement au règlement entraîne l'élimination. L'élimination peut avoir lieu lorsque le directeur de course ou les bénévoles postés aux différents points de contrôle constatent un des manquements suivants :

Manquements au règlement	Pénalités
Emprunt d'un itinéraire hors balisage représentant un raccourci	Elimination
Usage de bâtons au premier tour	Elimination
Jet de débris volontaire par un participant ou un membre de son entourage	Elimination
Non-respect des personnes (organisation, bénévoles ou participants)	Pénalité de 10 min
Non-assistance à personne en difficulté	Pénalité de 10 min

Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera dû par l'organisation.

J. Sécurité et assistance médicale

Le N° de téléphone d'assistance de l'organisation est donné au retrait des dossards et ne doit être utilisé qu'en cas d'urgence.

Un poste de secours est implanté sur le site de départ. Il est destiné à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Il appartient à un participant en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant au poste de secours
- en appelant le PC course via le N° de téléphone d'assistance de l'organisation
- en demandant à un autre participant de prévenir les secours

Il appartiendra à chaque participant de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. Les éventuels frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels sont supportés par la personne secourue qui doit également assurer son retour de l'endroit où elle est évacuée. Il est du seul ressort du participant de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

IV. DOPAGE

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

V. CLASSEMENT ET DOTATIONS

Le classement sera établi en fonction du nombre de tours effectués et/ou par ordre d'arrivée, du plus rapide au moins rapide.

- Tous les participants prenant le départ sont récompensés par un "Lot cadeau de course".
- Le vainqueur Homme et la vainqueur Femme seront récompensés par le "Grand Prix de Max".
- Un prix "Tour le plus rapide" récompensera l'Homme et la Femme les plus rapides à effectuer la boucle quelque soit le tour en cours lorsqu'a eu lieu ce record.
- Un prix "Premier arrivé au 4ème tour" récompensera l'Homme et la Femme les premiers à franchir la ligne au 4ème tour.
- Un prix "1er(e) éliminé(e) hors délai" récompensera l'Homme et la Femme qui seront les premiers éliminés hors délai. C'est-à-dire ayant au moins réalisé un tour (donc pas d'abandon) et ayant le chrono le plus élevé en temps.
- Les vainqueurs Homme et Femme de l'épreuve recevront également un dossard pour la prochaine édition.

Seul le directeur de course est habilité à prendre en compte et juger de la pertinence d'éventuelles réclamations, qui devront être déposées dès l'arrivée par les participants.

VI. DIVERS

L'organisation se réserve le droit de faire évoluer le-dit règlement en fonction des réglementations gouvernementales du moment dû, notamment, à la pandémie du COVID19 ou tout autre crise.

Tout participant inscrit à la "Mad'Max'Trail - La Folie Fenousienne" accepte et valide ce règlement.